



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Division
des Personnels
d'Administration
et d'Encadrement**

DPAE 2
Gestion administrative
et financière des personnels
d'encadrement
et médico-sociaux

Affaire suivie par :
Laurence BOUIN
Chef de bureau DPAE 2

Téléphone :
03 22 82 37 73

Mél :
ce.dpae@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
Cedex 9

Horaires d'ouverture :
de 8h00 à 18h00
du lundi au vendredi

Horaires d'accueil
téléphonique :
8h00 à 17h30
du lundi au vendredi

n° 18- 123

Amiens, le 6 avril 2018

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
Chancelière des Universités

à

Monsieur le Président de l'Université de Picardie Jules Verne
Monsieur le Directeur de l'Université de Technologie
de Compiègne
Messieurs les Inspecteurs d'académie
Directeurs académiques des services de l'éducation nationale
de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme
Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.
Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.
Monsieur le directeur du CANOPÉ
Monsieur le directeur de la D.R.J.S.C.S.
et madame et messieurs les directeurs départementaux
de la cohésion sociale
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les conseillers techniques
Mesdames et messieurs les délégués académiques
Mesdames et messieurs les chefs de division

**Objet : appel à candidature pour le recrutement de personnels faisant fonction
au poste d'adjoint au chef d'établissement**

Il est fait régulièrement appel, en tant que de besoin, à des personnels qui, bien que ne relevant pas du corps des personnels de direction, peuvent occuper des fonctions d'adjoint de chef d'établissement (en collège, lycée et lycée professionnel). Ils exercent alors en qualité de « faisant fonction » pour une durée variant de quelques semaines à une année scolaire complète.

Les personnels concernés sont :

- les personnels d'enseignement des 1^{er} et 2nd degrés, d'éducation et d'orientation,
- les personnels d'inspection,
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps de professeurs de chaires supérieures ou de maîtres de conférences,
- les personnels de catégorie A appartenant à un corps d'administration relevant du ministère de l'Éducation nationale,

et répondant aux conditions exigibles pour l'une ou l'autre des opérations suivantes : concours de personnels de direction, détachement dans le corps des personnels de direction, liste d'aptitude pour l'accès au corps des personnels de direction.

Les candidats intéressés sont invités à consulter le site ministériel afin de vérifier ces conditions, à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/pid159/les-personnels-de-direction.html>

Les postes

Les personnels faisant fonction sont nommés sur les postes qui, à l'issue des opérations collectives annuelles (*mouvement des personnels titulaires, affectation des stagiaires, liste d'aptitude, détachements*) n'ont pu recevoir de personnels titulaires ou en remplacement des personnels de direction en congés maladies prolongés ou en congés longue maladie.

Le statut

Les personnels restent titulaires de leurs postes et relèvent toujours de leurs corps d'origine respectifs – dont ils perçoivent la rémunération principale. Ils sont de même concernés par les opérations afférentes à leurs corps (mouvement, promotion d'échelon...).

Les missions exercées au titre de faisant fonction d'adjoint au chef d'établissement sont temporaires et provisoires. Elles ne peuvent pas créer de droits pour une nomination en qualité de personnel de direction titulaire.

La procédure de recrutement et d'affectation

Les candidats seront reçus à la fin de l'année scolaire 2017-2018 dans le cadre d'un entretien avec les Inspecteurs d'Académie - Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) et/ou les Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) « établissements et vie scolaire » et/ou le Conseiller Technique pour les Etablissements et la Vie Scolaire. Cet entretien doit permettre de vérifier les aptitudes du candidat et sa connaissance des fonctions confiées à un personnel de direction adjoint.

Les candidats retenus pourront se voir proposer un poste à l'issue des opérations collectives de gestion du corps, en fonction de leurs vœux et des besoins de l'institution, ou au cours de l'année scolaire 2018-2019 afin de répondre aux besoins de remplacement des personnels de direction. **Une mobilité géographique est souhaitable.**

Par ailleurs, il est apporté une grande attention à la continuité de l'enseignement dispensé aux élèves des professeurs susceptibles de faire fonction. Aussi, ne pourront être appelés que ceux dont le remplacement sur leurs fonctions d'origine pourra être assuré par les services compétents. Cette politique s'applique également aux personnels d'éducation et d'orientation.

Dépôt des candidatures

Le dossier joint est à compléter et à adresser – accompagné d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, à :

Madame la Rectrice de l'académie d'Amiens
Division des Personnels d'Administration et d'Encadrement – Bureau DPAA 2
20, boulevard d'Alsace-Lorraine – 80069 AMIENS cedex 9

Tél : 03 22 82 38 77 - Mél : ce.dpae@ac-amiens.fr

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la DPAA
au plus tard pour le 14 mai 2018

Très signalé à lire attentivement

- Les **personnels occupant déjà cette année un poste en qualité de faisant fonction** doivent renouveler leur demande s'ils souhaitent poursuivre dans cette voie pour l'année scolaire 2018-2019 au moyen du dossier joint à la présente circulaire.
- Les **personnels faisant fonction nommés du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018** solliciteront l'avis du chef de l'établissement dans lequel ils sont nommés adjoints à titre provisoire. Les autres personnels faisant fonction solliciteront l'avis de leur chef d'établissement d'origine.
- Les **personnels entendus en 2018 dans le cadre d'une demande de détachement ou d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des personnels de direction et qui ont obtenu un avis favorable** ne seront pas reçus, cet entretien tenant lieu d'évaluation pour les deux opérations (à la condition bien évidemment de déposer un dossier pour faire fonction). Sous cette même condition, **les candidats ayant reçu un avis défavorable bénéficieront d'un nouvel entretien.**

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations à l'ensemble des personnels concernés placés sous votre autorité.



Béatrice CORMIER

Pièce jointe : dossier de candidature



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



Dossier de candidature à un emploi d'adjoint au chef d'établissement faisant fonction

Année scolaire 2018-2019

1^{ère} demande

Renouvellement

IDENTITÉ ET SITUATION DE FAMILLE

Madame Monsieur Date de naissance :

NOM d'usage :

NOM de naissance :

Prénom :

Célibataire Marié(e)/Pacsé(e) Divorcé(e)/séparé(e) Veuve/veuf



Adresse :

C-P Commune :

Adresse électronique :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Le cas échéant :

Profession et lieu de travail du conjoint :

Nombre d'enfants :

AFFECTATION AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

Établissement :

Commune :

Corps : Discipline :

Fonction actuelle :

Date de titularisation :

PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

Titres ou diplômes

Années	Titres ou diplômes obtenus	Établissement

Concours de recrutement de personnels de direction

Avez-vous été candidat(e) au concours ?

<input type="checkbox"/>	OUI, année(s) :	NON	<input type="checkbox"/>
--------------------------	-----------------	-----	--------------------------

Avez-vous été admissible ?

<input type="checkbox"/>	OUI, année(s) :	NON	<input type="checkbox"/>
--------------------------	-----------------	-----	--------------------------

Parcours professionnel(s) : poste actuel et postes précédemment occupés

Année	Nature des fonctions / grade	Établissement, société, entreprise...	Localité

DÉPARTEMENTS OU COMMUNES DE L'ACADÉMIE DEMANDÉS

(inscrivez vos vœux par ordre de préférence)

Département ou localité		Ou à quelle distance kilométrique de cette localité ?	Département ou localité		Ou à quelle distance kilométrique de cette localité ?
1			6		
2			7		
3			8		
4			9		
5			10		

Le présent dossier ne vaut pas recrutement, lequel peut être conditionné par les possibilités de remplacement du candidat dans ses fonctions d'origine.

Pièces à joindre impérativement au dossier* :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- le candidat peut joindre également tout autre document qu'il jugera nécessaire de porter à la connaissance de l'Administration.

DOSSIER À RENVOYER POUR LE 14 MAI 2018

au Rectorat de l'Académie d'AMIENS

Division des Personnels d'Administration et d'Encadrements (Bureau DPAE 2)
20, boulevard d'Alsace-Lorraine – 80063 AMIENS Cedex 9 – Tél. : 03.22.82.38.77

* tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

SIGNATURE DU CANDIDAT

Je soussigné(e), (Prénom NOM).....
certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur le présent dossier, ainsi que de l'ensemble des pièces fournies.

A....., le Signature :

**AVIS CIRCONSTANCIÉ DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT OU DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE
sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions de personnel de direction**

- Compétences professionnelles dans les fonctions actuelles :

- Aptitude au pilotage et à la conduite de projet notamment dans les domaines pédagogiques et/ou éducatif :

- Aptitudes relationnelles

- Engagement et motivation du candidat :

Avis : Favorable Défavorable

Poste(s) envisagé(s) :

- d'adjoint de proviseur de lycée
- d'adjoint de proviseur de lycée professionnel
- d'adjoint de principal de collège

Date :

Signature :